

Compte rendu SNTRS de la Commission Régionale d'Action sociale DR17

03/04/2015

Présents: C. Brachet, C. Lamberts, Y. Laverret (SNTRS-CGT), V. Chrétien (UNSA), A. Ranger-Gourbil (FO), G. Levasseur (SNCS-FSU), V. dom (SGEN-CFDT), F. Morineau (Déléguée régionale adjointe), N. Leludec, K. Robin, V. Roch (SRH), M. Lassagne (Assistante sociale Plouzané/Roscoff)

Rappel préliminaire : les suppléants ne sont plus convoqués au même titre que les titulaires aux commissions. Ils peuvent y assister en présence du titulaire sans que leur déplacement soit pris en charge ; ils bénéficient de l'autorisation spéciale d'absence (ASA).

SNTRS : Nous demandons si les suppléants peuvent avoir une ASA, puisqu'ils ne reçoivent pas de convocation avec envoi de tous les documents avant la réunion. La réponse de l'administration est oui.

Approbation du CR des séances des 23 avril et 13 novembre 2014.

1 - Présentation du fonctionnement de la CORAS

L'organisation et le fonctionnement de la CORAS sont rappelés. Sa composition est de 6 membres titulaires, représentants des personnels, de la déléguée régionale et de la responsable des ressources humaines. Les autres membres de l'administration présents et les assistant.e.s social.e.s le sont à titre d'experts (ici au titre de l'action sociale).

La CORAS est consultée sur les champs de l'action sociale. Une fois par an, le comité de gestion de la qualité de la restauration propre assiste à la CORAS (au titre du restaurant de Roscoff).

La CORAS se réunit 2 fois/an et si 2/3 des membres le sollicitent.

L'ordre du jour est adressé aux membres 15 jours avant, les documents de travail étant accessibles 8 jours avant la réunion. La présentation faite en séance est en revanche adressée à posteriori.

Le compte-rendu en version pré-validée (avant vote par la CORAS) est disponible par mise en ligne sur l'extranet, accessible à tous les agents, la version définitive n'intervenant qu'après le vote à la séance suivante.

SNTRS : Nous avons demandé la poursuite d'une mise en ligne dans l'extranet de cette version pré-validée, accessible à tous les agents, la version définitive n'intervenant que 6 mois après.

2 – Approbation de compte-rendu des séances des 23 avril et 13 novembre 2014

3 - Panorama des dispositifs d'action sociale au CNRS

- dont nouveaux dispositifs relatifs au logement
- dont organisation régionale relative à la restauration sociale

La restauration

Un point est fait sur les conventions avec les restaurants sur la délégation à la suite de l'enquête présentée lors de la dernière CORAS.

Quelques éléments d'informations :

- ⇒ Des chèques restaurants sont encore utilisés par les agents à la MSH Ange Guépin (Nantes) ainsi qu'au moment des fermetures des RU pour Lannion et Saint-Nazaire (où il n'y a pas de convention autre que celle avec les RU).
- ⇒ Restaurant inter-administratif Beauregard : problème du non accès pour les CNRS en dehors de la liste indiquée. Demande d'une série de cartes « visiteur » pour les agents CNRS hors site.
- ⇒ Florence Morineau répond qu'ils vont étudier la faisabilité et voir s'ils peuvent trouver des solutions.

SNTRS : Cette remarque est d'ailleurs valable pour l'ensemble des restaurants en convention où une liste des agents autorisés est donnée par la DR17. Les personnels CNRS hors liste (autre site...) ne peuvent bénéficier du tarif CNRS. Ce problème concerne essentiellement Rennes et Nantes où les agents sont sur des sites éclatés sans pouvoir accéder à la restauration CNRS lorsqu'ils sont amenés à aller travailler avec des collègues d'un autre laboratoire...

⇒ 3 restaurants vont être démarchés pour de nouvelles conventions :

- Restaurant administratif de l'INSEE (Nantes) pour les agents basés à l'école d'architecture ; ces agents n'ont accès qu'à un RU étudiant actuellement ;
- Restaurant Le café gourmand (campus Tertre-Ecole Centrale Nantes) comme nouvelle alternative de restauration ;
- Restaurant de Supélec (Campus Beaulieu) présentant une alternative au RU dont la prestation et l'accès posent plusieurs problèmes connus.

Les conventions sont établies pour 3 ans avec tacite reconduction.

SNTRS : nous demandons que les agents soient informés des possibilités de faire remonter les problèmes de qualité, d'accès de façon continue mais également au moment du renouvellement des conventions.

La médecine de prévention

La loi prévoit une visite tous les 5 ans pour les agents sans suivi particulier (poste à risque, reprise d'activité...). C'est ce qu'applique le CNRS.

SNTRS : nous soulignons le fait qu'il y a une quinzaine d'année les visites étaient tous les 2 ans quand bien même la loi prévoyait tous les 5 ans. La fréquence du suivi a donc bien diminué. Pour repère, les entreprises sont soumises à une visite tous les 2 ans pour leurs salariés.

Quelques éléments :

- ⇒ Nantes : médecine inter-entreprises pour 314 agents. Le Dr Brémont partant en retraite il est remplacé par un nouveau médecin.
- ⇒ Le Mans : médecine inter-universitaire depuis septembre 2014
- ⇒ Angers, Rennes 1, UBO, Saint-Nazaire, Ecole des Mines... : conventions d'accès à la médecine de prévention de l'établissement pour les agents CNRS. L'intérêt de la médecine universitaire est la connaissance des laboratoires du campus, de permettre des visites plus aisées...
- ⇒ Ecole des Mines de Nantes : Fin de contrat du Dr Lecomte ; un recrutement doit intervenir mais risque pour les agents CNRS d'une période de latence.

Soutien psychologique

Réseau PAS Prévention Aide et Suivi par la MGEN. 3 séances gratuites possibles, prises en charge par le Ministère et la MGEN.

Confidentialité absolue : l'employeur n'est pas du tout informé.

L'expérimentation court sur une année pour les agents CNRS. La signature est intervenue avec la MGEN 35 et est valable pour l'ensemble des sections MGEN de la délégation.

Un bilan sera fait au bout de cette année d'expérimentation. Une communication a été faite auprès des assistantes sociales, des médecins de prévention. Cela pourrait être renouveler par exemple en passant par les assistants de prévention. La DR17 aura un bilan quantitatif du nombre d'agents ayant consultés (mais rien de plus).

SNTRS : Nous demandons qu'un bilan à 6 mois soit fait afin de savoir si les agents se manifestent ; ceci permettrait de un faire un point intermédiaire et de relancer une communication auprès des agents.

Politique de soutien du handicap

Accès à la compensation du handicap via le FIPHFP. Les aménagements nécessitent l'avis du médecin de prévention. L'un des points épineux demeure les aménagements de locaux lorsque le CNRS n'est pas le propriétaire (cas le plus fréquent).

Le télétravail est possible avec une RQTH sur décision du médecin de prévention.

Mobilité

- ⇒ Prêt de 8000 € à 1 %
- ⇒ Prêt bonifié pour l'accession à la propriété (31000 €) : uniquement en cas de mobilité et non de primo-accession. Prêts au taux bancaire de la CASDEN bonifié par le CNRS. Depuis 2015, la bonification est basée sur le quotient familial.

Logement (nouveau)

- ⇒ Plateforme NEXITY : soutien à la recherche de logement locatif
- ⇒ Résidence Nexity studea : appartements meublés studio/F2
- ⇒ Prise en charge de la 1^{ère} année de cotisation de l'assurance garantie loyers impayés
- ⇒ Prêt à l'amélioration de l'habitat (gestion CAES)
- ⇒ Prêt à l'installation Starden Premium accessible aux nouveaux recrutés (via la CASDEN) – prêt sans intérêt
- ⇒ Contingent de logements sociaux pour fonctionnaires, selon les revenus
- ⇒ Accès au logement réservé : n'existe pas sur la DR17

Vie familiale

CESU (CAES)

Prestation pour parents d'enfants handicapés (interministériel)

Aides aux vacances

Solidarité

Il s'agit notamment des aides exceptionnelles (instruction des dossiers par les assistantes sociales)

	Montant plafond	Echelonnement maximum
Aide remboursable	1000 €	24 mois
Aide non remboursable	1200 €	--
Cumul des 2 aides	2200 €	24 mois

Prêt bonifié CAES : 5000 €

4 - Fonctionnement des Cellules médico-socioprofessionnelles

Le terme de Cellule Médico Socio Professionnelle (CMSP) remplace celui de cellule de veille. Le terme de « veille » était finalement mal adapté, ces cellules ayant un rôle de traitement plutôt que de veille.

La cellule a été mise en place en DR17 dès 2009, avant le national (2011). Désormais cela existe dans toutes les délégations et leur fonctionnement a été homogénéisé.

Les CMSP sont un outil parmi d'autres des actions de prévention des RPS, dont les actions de prévention sont rendues obligatoires par la circulaire ministérielle de janvier 2014.

En 2014, 11 réunions de la CMSP ont eu lieu. Elles sont mises en place lorsqu'un travail pluridisciplinaire est nécessaire pour intervenir sur la situation d'un agent (assistante sociale du site, médecin de prévention, RH) : difficulté au travail <-> répercussion sociale <-> répercussion médicale <-> difficulté au travail. Elles ne sont pas mises en place lorsque les difficultés d'un agent peuvent

relever d'un unique interlocuteur. Ainsi 80 à 100 situations d'agent en difficulté, souffrance existent sur la DR17, mais seules quelques unes seront traitées en CMSP.

Les réunions se tiennent sur site géographique. Aucun CR officiel (mis dans une base et transmissible hors la cellule) ne fait suite à ces réunions de façon à conserver un maximum de confidentialité. Il n'y a pas de trace par exemple dans le dossier carrière.

SNTRS : comment le secret médical notamment est-il géré dans ces cellules ? Réponse : la personne est informée et donne son accord préalable pour la communication des répercussions d'origine médicale, notamment à l'employeur ici.

Par ailleurs, il nous est confirmé qu'il n'y a pas de CR officiel mais bien des notes y compris informatiques sur les situations, pour le suivi par les différents interlocuteurs.

Schéma de mise en œuvre : lors de difficultés sur le travail, sur les conditions de travail, un « acteur capteur » signale les difficultés (org. syndicales en font partie). Les acteurs « professionnels » (médecin de prévention, RH, Assistante service sociale) se saisissent de la question et mettent en place la CMSP.

SNTRS : Nous posons la question de savoir si le nouveau dispositif des FSEP ne permet pas de régler plus rapidement de situations difficiles.

Valérie Roch précise la première campagne de FSEP se termine fin Mars et qu'il y aura un bilan. En fin de réunion, le retour de la campagne de mobilité sur le volume de FSEP attribué est indiqué : sur 67 demandes nationales, 47 possibilités ont été confirmées.

5 - Bilans d'activité et d'exécution de l'année 2014

Bilan de l'activité sociale par M. Lassagne. Ce bilan reprend l'activité sociale des 3 assistantes sociales sur la DR17. Elles interviennent à domicile, sur le lieu de travail, dans leurs locaux.

Il s'agit de traiter l'interface vie professionnelle / vie personnelle autour des sujets suivants :

- Travail : accompagnement du changement (évolution professionnelle, retraite, inaptitude, reclassement, rupture du contrat...)
- Santé : maladie, handicap (lien avec l'entreprise, mdph, dispositif de compensation)
- Famille : descendants, ascendants, perte d'autonomie, bourses d'études, séparation, divorce, droit de la famille, logement
- Financier : prêts, aides, budget, surendettement

Dans tous les cas, elles informent sur l'accès au droit.

En 2014, 106 sollicitations, 91 démarches suivies

Remarque : cette année, il n'y a eu que 2 agents demandant des aides exceptionnelles (contre 6 habituellement).

Bilan des crédits sociaux

Le budget 2014 était de 801 000 €, répartis entre la restauration sociale (65 %), le budget surveillance médicale (13 %) et le budget handicap (12 %, avec essentiellement le FIPHFP pour source de financement).

Pour la restauration, le budget est de 244 127 € pour la restauration hébergée (233 000 € en 2013), de 260 236 € pour la restauration propre (Roscoff) et de 14 502 € pour les tickets restaurants.

Pour la surveillance médicale, le budget se répartie entre les visites d'embauche (5 000 €), les examens médicaux (14 271 €) et la surveillance médicale des agents (83 616 € contre 96 402 € en 2013).

Quelques autres postes :

Service social inter-entreprise : 40 992 €

Allocation pour parents d'enfant handicapé : 13730 € (cette allocation est interministérielle ; les dossiers sont instruits par les assistantes RH).

Aides exceptionnelles : 1438 € (contre 6442 € en 2012).

L'accompagnement des personnes handicapées : 52070 € pour l'aménagement de poste, 43528 € pour l'accompagnement professionnel (auxiliaire de vie...).

Bilan de la restauration

Restaurant Gulf-Stream (Roscoff) : convention CNRS-UPMC. 41530 repas servis dont 20448 pour les agents ; la différence correspond aux repas servis à l'occasion des colloques et stages se déroulant dans le centre.

Restauration hébergée : 16 conventions, 31 points de restauration.

SNTRS : la DR17 ne participe pas au comité des usagers du CROUS, ne pouvant que difficilement faire un retour vers les CROUS sur les conditions de la restauration, la qualité...

Budget prévisionnel 2015

	Budget 2015	Notification initiale	Complément notifié
Restauration sociale	507 250	416 809	
Médical	117 000	81 900	
Social	42 000	29 400	
Prêt mobilité	0	0	
Famille	15 000	10 500	
Solidarité	9 500	6 650	
Handicap	70 630	3 900	22 155
Dépenses structurelles	13 662		
TOTAL	778 942		

Les dépenses de restauration sociale et de surveillance médicale ont tendance à augmenter.

Questions diverses

Les permanences sont sur l'extranet de la délégation.

Les négociations pour des conventions de restauration programmées : Supélec (Beaulieu-Rennes) ; Café Gourmand (Ecole Centrale-Terre Nantes), Restaurant administratifs INSEE (Ile de Nantes).

Un travail est en cours sur des permanences juridiques pour les agents CNRS, une ligne de crédit pouvant y être consacrée : cela concernerait tout champ juridique à l'exception de celui en lien avec le travail et un litige avec l'employeur. La difficulté est de trouver des permanences sur les différents sites de la délégation sans multiplier les conventions.

La plaquette : une ébauche est présentée à la CORAS. Ce document est élaboré par la chargée de communication de la DR17. Les membres de la CORAS souhaitent que la notion de partenariats soit bien explicitée en lien avec le CNRS.

Une nouvelle version sera soumise à la prochaine CORAS.

Possibilité d'échange avec les membres de la coras pour apporter des informations avant la finition.